

Certification PEFC™ COC



Votre chemin vers la certification PEFC™ COC

Certification PEFC™ de la chaîne de contrôle (COC)

Vous êtes intéressés par une certification PEFC™ de la chaîne de contrôle (COC) et souhaitez en savoir plus sur le contexte et les procédures ? Vous trouverez ici un premier aperçu ! N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

À propos : de nombreuses entreprises décident de combiner la certification FSC® et PEFC™ afin de pouvoir réagir de manière flexible aux demandes des clients. L'avantage est que les deux systèmes peuvent être introduits et testés ensemble assez facilement. Nous proposons cette forme de certification.

POURQUOI LA CERTIFICATION PEFC™ ?



La certification PEFC COC des produits du bois et du papier intéresse de nombreuses entreprises au sein de la chaîne de contrôle, de la forêt au produit final certifié. Elle représente une alternative ou un complément utile à la certification FSC®. La sensibilisation accrue des consommateurs à l'environnement a entraîné une forte demande

de produits certifiés PEFC. Non seulement les utilisateurs finaux privés, mais aussi les grandes entreprises commerciales et les institutions publiques se sont engagées dans des directives d'achat de produits en bois et en papier certifiés. Grâce à la certification de votre entreprise, vous êtes en mesure de répondre à ces exigences. Les entreprises certifiées sont autorisées à vendre des produits certifiés PEFC et à les étiqueter avec le logo PEFC. Les logos PEFC peuvent également être utilisés pour faire de la publicité pour votre entreprise sur le site Web.

Les raisons les plus fréquemment évoquées par les entreprises pour obtenir la certification PEFC sont les suivantes:

- Respect des exigences des clients en ce qui concerne les produits certifiés PEFC
- Acquisition de nouveaux marchés grâce aux produits certifiés PEFC
- Bonne image véhiculée grâce à la commercialisation des logos PEFC
- Répondre aux exigences internes en matière de production responsable

QUEL EST LE CONTEXTE DE LA CERTIFICATION PEFC™ COC ?



PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est un système de certification pour la gestion responsable des forêts, qui est appliqué dans le monde entier. La chaîne de contrôle et ses afférents sont également certifiés afin de sécuriser les différentes étapes de certification depuis la forêt jusqu'au produit certifié. Le consommateur peut en toute conscience opter pour un produit étiqueté.

Le Conseil PEFC, basé à Genève, a développé des normes internationales pour la gestion responsable des forêts, qui contiennent des exigences écologiques, sociales et économiques pour la gestion des forêts. Les initiatives nationales ou régionales élaborent leurs propres normes de gestion forestière qui tiennent compte des conditions locales. Si ces normes répondent aux exigences internationales du Conseil PEFC, elles peuvent être reconnues PEFC. Les entreprises certifiées selon ces normes peuvent alors vendre des produits certifiés PEFC.

Des contrôles annuels effectués par des organismes de certification indépendants tels que la GFA garantissent que ces exigences sont respectées dans la gestion des forêts et que les matières premières certifiées sont correctement utilisées dans les produits certifiés. Si vous souhaitez vendre des produits certifiés PEFC à vos clients, une certification PEFC COC est requise. Cette exigence s'applique à toutes les entreprises qui deviennent les propriétaires légaux des produits certifiés.

Lors des audits annuels effectués par un organisme de certification, les entreprises certifiées présentent l'état des matières premières achetées pour les produits certifiés et établissent la plausibilité des quantités (par exemple au moyen de facteurs de conversion standard de l'industrie ou de documents relatifs aux quantités commandées).

L'objectif de la certification COC est d'empêcher un mélange incontrôlé, un échange ou une reproduction de matières premières certifiées provenant d'opérations forestières au sein de la chaîne de contrôle. Les entreprises certifiées peuvent continuer à fabriquer et à vendre des produits non certifiés.

QUEL EST LE CHEMIN VERS LA CERTIFICATION PEFC™ ?



Selon l'organisation de votre entreprise, il existe différentes formes de certification. Remplissez notre questionnaire sur www.gfa-cert.com sous « Demander une offre » et vous recevrez une offre gratuite et sans engagement d'une certification adaptée à vos besoins.

Fondamentalement, les points suivants sont importants dans votre processus décisionnel et votre préparation ultérieure :

1. Champ d'application de la certification (sites)

Si une certification couvre un seul site, choisissez une certification individuelle avec un numéro de certificat individuel. Si vous souhaitez faire certifier plusieurs sites, une certification multisites de tous les sites avec un numéro de certificat commun pourrait vous intéresser.

2. Choix du système

Si vous n'utilisez que des matières premières certifiées pour vos produits certifiés, vous pouvez vous faire certifier selon la « Méthode de séparation physique » et transférer la certification des matières premières utilisées à votre produit de base (classique pour les entreprises commerciales ou les imprimeries). Si vous avez l'intention de mélanger des matières premières certifiées et non certifiées dans des conditions contrôlées, vous pouvez obtenir la certification selon la « méthode du pourcentage » ou la « méthode du crédit » (souvent utilisée dans l'industrie du papier, l'industrie des matériaux à base de bois ou les scieries).

3. Sous-traitance

Si certaines parties de vos processus de travail sont sous-traitées à des prestataires de services externes, ces activités peuvent être incluses dans le champ d'application de votre certification. Une distinction est faite entre les activités à faible risque impliquant le mélange de matières et les activités à haut risque.

Une fois que vous avez choisi la bonne forme de certification, vous pouvez commencer à préparer votre entreprise. Les exigences à respecter reposent sur les normes PEFC pertinentes, que nous serons heureux de vous faire parvenir gratuitement sur demande. Les principaux points en bref :

- Désignation du personnel responsable
- Création de procédures documentées (par exemple, le manuel PEFC)
- Formation du personnel
- Détermination de la date du premier audit

Immédiatement après l'acceptation de notre offre de certification, nous désignerons un auditeur pour votre entreprise, avec lequel vous pourrez directement déterminer le calendrier de l'audit initial. Souvent, les audits peuvent être réalisés en une journée. Une fois l'audit terminé, l'auditeur prépare un rapport d'audit, qui est ensuite évalué par notre siège à Hambourg. Après avoir obtenu la certification, vous pouvez vendre des produits certifiés FSC, à condition qu'ils aient été fabriqués conformément aux exigences PEFC COC. À l'avenir, des audits de surveillance annuels garantiront que vos processus sont mis en œuvre conformément au PEFC.

Grâce à notre réseau d'auditeurs répartis dans les régions, nous sommes en mesure de maintenir les frais de déplacement à un faible niveau et de garantir un calendrier flexible. La durée d'un processus de certification PEFC COC dépend de la taille et de la complexité de l'entreprise et de ses produits à certifier. En règle générale, GFA permet d'achever le processus dans un délai de 4 à 8 semaines si l'entreprise a pris les dispositions nécessaires.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou via site Web pour clarifier vos questions.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Torge Petersen

Téléphone +49 40 52 47 431 150

t.petersen@gfa-cert.com